

# LIRE ET COMPRENDRE LE BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE

SALLE HALLE À GRAINS  
61 RUE PRÉSIDENT SALVADOR ALLENDE  
69200 VÉNISSIEUX



**Samedi 20 novembre 2021**

**De 14h à 17h**

**Présentation du cadre juridique des finances publiques locales**

- Les grands principes budgétaires,
- La séparation des pouvoirs (Ordonnateur/Comptable)
- Les grandes étapes budgétaires de l'exercice.

## 1. Présentation d'un budget

- Les ratios
- Les sections (différencier fonctionnement / investissement)
- Les balances
- Présentation par natures et par fonctions
- Les annexes

## 2. Les moyens d'action et les enjeux

- Les équilibres et l'autofinancement
- Les leviers :
  - Les dépenses de fonctionnement (notion de rigidité des dépenses)
  - Les recettes de fonctionnement : levier fiscal et produit des Services
- Nécessité d'élaborer un Plan Pluriannuel d'Investissement,
- Subventions et emprunts.

## 3. Quelques notions d'analyse financière

- Utiliser les Comptes Administratifs
- Considérer les évolutions sur plusieurs exercices
- Isoler les dépenses et les recettes exceptionnelles
- Examiner la structure de la dette, les produits à risque, le plan d'extinction
- Examiner les budgets annexes et les satellites dans lesquels la collectivité est engagée (SEM...)

## 4. Rapprochement des orientations politiques avec les possibilités financières

- Hiérarchisation des priorités

## Conclusions :

développer un budget participatif ?

## Quelques sites où trouver des informations

- Questions / réponses, débat

**Yves LE HEN**, ancien directeur général adjoint en charge des finances, auteur de F comme finances publiques

# Formations d'élu-e-s

par Le Formateur des collectivités

## LIRE ET COMPRENDRE LE BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE

**SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021**

Salle Halle à Grains  
61 rue président Salvador Allendé. 69200 Vénissieux

**INSCRIPTION via votre collectivité**

Coupon au dos à faire signer avec cachet de votre collectivité.

# LIRE ET COMPRENDRE LE BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021 • DE 14H À 17H



**SALLE HALLE À GRAINS**  
61 rue président Salvador Allendé  
69200 Vénissieux

Pour tout renseignement, vous pouvez  
nous joindre au **06 07 95 86 01**

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu-e territorial-e, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de la collectivité.

Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : **FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 8 avril 2019. DÉPARTEMENT 39.**

## BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

### Lire et comprendre le budget d'une collectivité locale. 69200 Vénissieux Samedi 20 novembre 2021

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Code postal : .....

Ville : ..... E-mail : .....

Fonction élective : .....

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

#### Elu-e-s et agents territoriaux des collectivités de :

- |   |      |   |        |
|---|------|---|--------|
| <input type="checkbox"/> moins de 1 000 habitants ..... | 100€ | <input type="checkbox"/> de 40 000 à 50 000 .....   | 400€   |
| <input type="checkbox"/> de 1 000 à 5 000 .....         | 150€ | <input type="checkbox"/> de 50 000 à 75 000 .....   | 450€   |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 10 000 .....        | 200€ | <input type="checkbox"/> de 75 000 à 100 000 .....  | 600€   |
| <input type="checkbox"/> de 10 000 à 20 000 .....       | 250€ | <input type="checkbox"/> plus de 100 000 .....  | 800€   |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000 .....       | 300€ | <b>Parlementaires, Conseillers départementaux, régionaux et de Paris, Lyon, Marseille</b> |        |
| <input type="checkbox"/> de 30 000 à 40 000 .....       | 350€ | <input type="checkbox"/> .....  | 1 000€ |

Signature de l'élu(e) inscrit(e)  
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable  
avec cachet de la collectivité